

[Detail Actualité](#)

28 janvier 2015 - 10 : 13

02/03/2011

Ecoles publiques de Brest : les modalités d'inscription

Jeunesse / Education

A compter du 7 mars 2011, les parents peuvent inscrire leur enfant dans une école publique de Brest pour la rentrée de septembre 2011. La mairie de Brest a édité un guide pratique sur ces modalités.

Les démarches sont simples et se font auprès de chaque mairie de quartier ou à la mairie centrale de Brest. Muni du certificat d'inscription qui sera délivré par la mairie, les parents seront ensuite invités à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procèdera à l'admission de l'élève.

Quels enfants sont concernés ?

- les enfants n'ayant jamais été scolarisés
- les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Brest
- les élèves changeant d'école sur Brest.

Passage de l'école maternelle à l'école élémentaire

Il n'y a aucune démarche à accomplir pour le passage d'un enfant de la maternelle au cours préparatoire, s'il poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire. L'admission est gérée par les directions d'écoles.

Quels documents fournir ?

Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant, un justificatif du domicile et un certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé.

Les périmètres scolaires à Brest

A Brest, les parents peuvent inscrire leur enfant dans l'école de leur choix. Il existe cependant des mesures particulières pour certaines écoles afin d'assurer l'équilibre des effectifs et garantir une mixité sociale.

Inscription d'un enfant de moins de 3 ans

Les enfants ayant 2 ans accomplis à la date de rentrée peuvent être inscrits en mairie pour la rentrée scolaire 2011. Toutefois l'admission qui relève de l'Education Nationale n'est possible et effective qu'en fonction

des capacités d'accueil de l'école choisie. Les enfants de 3 ans et plus sont accueillis prioritairement. Les enfants qui auront 2 ans entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile, pourront être inscrits en mairie jusqu'au 31 décembre.

Rens. : mairie de Brest, Direction de l'Enfance (02 98 00 88 64)

En savoir +

[Le guide pratique des modalités d'inscription dans les écoles publiques de Brest \(pdf\)](#)